

COMMUNE DE PREMILLIEU

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL ordinaire DU 19 septembre 2025.

Présents élus : Pascal TORRION, Maire, Michèle BETTWY, 1^{ère} adjointe, Paulo BRIGIDA, 2^{ème} adjoint, Frédéric CUSIN, Jean-Jacques FEVRE,
La séance commence à 17h30.

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant tous les conseillers pour leur présence.

ORDRE DU JOUR

1) Désignation du secrétaire de séance :

Paulo Brigida est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal précédent.

Frédéric n'a pas reçu le mail avec le compte rendu. Lors du prochain envoi nous vérifierons les bonnes adresses mails
Après concertation le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu.

3) Délibération des coupes d'affouage pour 2025/2026

Une nouvelle parcelle a été délimitée par l'ONF.

Pour la saison 2025, le maire propose de reconduire le critère de partage n° 1, à savoir : un lot pour les foyers des résidents principaux de la commune.

Les inscriptions sont prévues du 01 octobre au 21 octobre 2025 en mairie.

De même, le maire propose que le coût du lot d'affouage reste fixé à 40 Euros.

Voté à l'unanimité

4) Délibération concernant la soumission d'une parcelle par l'ONF

Après visite de l'ONF sur une parcelle, certains bois sont en train de sécher donc pour anticiper la mauvaise qualité du bois cette parcelle sera mise à la vente sur pieds.

Le conseil fixera un prix de retrait.

Il aurait 380m3 pour un prix d'environ de 30 à 40€ du m3

Voté à l'unanimité

5) Terminal de paiement

F.C. propose plusieurs sociétés qui peuvent rattacher le terminal de paiement à la régie.

Certaines proposent :

18€ par mois la location ou

Environ 400€ à l'achat avec un contrat de maintenance de 170€ à l'année

Lorsque nous sommes une municipalité nous n'avons pas de caution.

Voir pour la mise en œuvre

Sur le principe le conseil est ok

6) Travaux route de Chaillonnet/grand vie

Réception de devis pour faire un caniveau en béton. Les écoulements d'eau de pluie pourront s'évacuer sans passer sous la route.

Par la suite la route sera refaite en goudron pour garantir la solidité

Le devis reçu par la société Favre est de 13 300€ pour 280m de caniveau l'équivalent de 5 toupies de béton.

Route à refaire au printemps les devis seront remis à jour dès que le caniveau sera fait.

7) Nouvelles règles des élections municipales

- Les dates exactes des élections municipales sont les suivantes : 15 et 22 mars 2026
- La loi du 21 mai 2025 est venue faire évoluer le mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants
- Un décret d'application de la loi (décret n°2025-778 du 6 août 2025) a été publié
- Un mémento aux candidats aux élections municipales spécialement conçu pour les communes de moins de 1000 habitants sera publié
- Le chiffre de population applicable est celui authentifié par le décret de l'INSEE, publié en décembre 2025. Il se basera sur le recensement de l'année 2022

COMMUNE DE PREMILLIEU

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL ordinaire DU 19 septembre 2025.

Pour le prochain scrutin des élections municipales de 2026 plusieurs règles changent notamment :

Les opérations pré-électorales

Les conditions de candidature :

Tirage au sort à l'issue des candidatures organisé en préfecture/sous-préfecture pour déterminer l'ordre des panneaux d'affichage



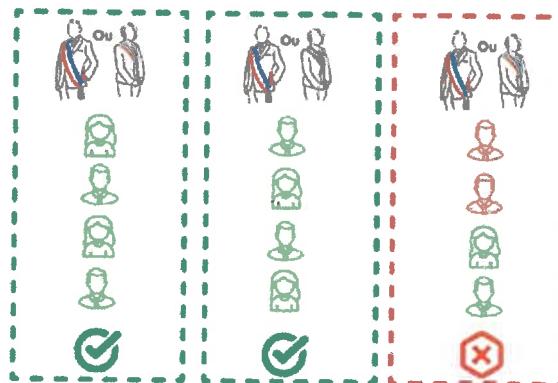
- ✓ Les listes peuvent comporter au **maximum 2 candidats supplémentaires** et au **maximum 2 candidats de moins** que l'effectif légal du conseil municipal :

	Moins de 100 hab.	De 100 à 499 hab.	De 500 à 999 hab.
Effectif légal	7	11	15
Incomplétude acceptée	Au minimum 5 candidats	Au minimum 9 candidats	Au minimum 13 candidats
Candidats supplémentaires	Au maximum 9 candidats	Au maximum 13 candidats	Au maximum 17 candidats

L'alternance respectée femmes/hommes est strictement

Règles nouvelles pour l'élection du maire et des adjoints Exemples possibles pour la parité :

Effectif légal du conseil municipal	Nombre maximal d'adjoints au maire
5 conseillers	1 adjoint
6 conseillers	1 adjoint
7 conseillers	2 adjoints
8 conseillers	2 adjoints
9 conseillers	3 adjoints



Les règles pour les électeurs changent aussi :

Les bulletins de vote seront nuls si :

- ✗ ajout ou suppression de noms ;
- ✗ modification de l'ordre de présentation des candidats ;
- ✗ ne comportent pas l'indication de la nationalité des candidats ressortissants d'un Etat membre de l'UE autre que la France ;
- ✗ non conformes aux dispositions de l'art. L. 52-3 du code électoral, mais ce n'est pas une nouveauté :
 - bulletins de vote comportant les noms de personnes qui ne sont pas candidates ;
 - bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation de toute personne qui n'est pas candidate ;
 - bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation d'un animal.

Règles de validité de l'art. R. 66-2 du code électoral



COMMUNE DE PREMILLIEU

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL ordinaire DU 19 septembre 2025.

8) Bilan du mandat

Un bilan du mandat sera fait dans le bulletin pour expliquer où la commune se situe par rapport à la dette de la commune et les travaux engagés durant les 6 années de mandat. Un mandat riche en projets et évènements.

9) Point sur la qualité de l'eau à Tard

L'eau a été contaminée par un animal mort provoquant une hausse des bactéries et un mauvais dosage de chlore a contraint HBA de fournir des bouteilles d'eau à la population de Tard jusqu'au 15 septembre.

Ce problème a provoqué une baisse de la pression de l'eau sur Prémillieu car le réservoir a été rempli à plusieurs reprises.

Aujourd'hui l'eau est consommable.

Questions diverses :

- La journée citoyenne est prévue le samedi 18 octobre 2025 à 09h00, un mail sera diffusé en amont pour prévenir les habitants.
Un café d'accueil est proposé ainsi qu'un moment convivial en fin de matinée. Les ADP prévoient la suite de cette journée.
- Mise à disposition d'une cuve d'eau à Tard par F.C. de 60m³ au bord de la route près du four en échange de l'entretien par la commune de cette cuve enterrée en béton.
Une bouche d'aspiration sera mise en place permettant une réserve non négligeable d'eau en cas de besoin pour les pompiers.
Voir sur place pour la délimitation exacte et l'entretien à faire par la commune. La commune fera une convention.
- Achat d'une rampe PMR car l'accès a été modifié par suite de l'isolation extérieure de la mairie.
Passage par la porte du 26, le seuil de 9 cm sera comblé par une rampe amovible avec une sonnette pour prévenir de la venue d'une personne à mobilité réduite.
- Les travaux de l'antenne relais se dérouleront comme suit :

T161CE PREMILIEU		octobre			
Etape		S41	S42	S43	S44
TRAVAUX					
BETF	pose de la clôture				
PYLONE	HELIPORTAGE				
INFRA	TRAVAUX INSTALLATION BYTEL SOL				
FH	MISE EN SERVICE fh				
IMES RADIO	IMES RADIO				

- Elagage des chemins pour un budget de 6000€ les prestataires Matys Genin et SARL Torrion vont être sollicités.
- Point sur les travaux des appartements : certains sont en attente et voir mardi pour le choix des prestataires.
- Travaux coupe-feu reste à faire dans la fruitière.
- Les devis des stores ne sont pas encore arrivés donc toujours en attente

La date du prochain conseil est prévue le 07 novembre 18h30.

La séance est levée à 19h30

Prémillieu le 23 septembre 2025

Le Maire
Pascal TORRION

Secrétaire de séance
Paulo BRIGIDA

